

## Répondre à une relance (déclaration obligatoire du VIH/sida dans e-DO)

Si vous êtes biologiste (ou enregistré dans e-DO comme personne autorisée d'un biologiste) :  
Une relance vous est adressée via [www.e-do.fr](http://www.e-do.fr) si une déclaration VIH a été faite par un clinicien, concernant l'un (ou plusieurs) de vos patients, alors que nous n'avons pas reçu de votre part le volet biologique correspondant (nécessaire car il contient des informations différentes de celles du volet du clinicien).

Si vous êtes clinicien (ou enregistré dans e-DO comme personne autorisée d'un clinicien)  
Une relance vous est adressée via [www.e-do.fr](http://www.e-do.fr) si une déclaration VIH a été faite par un biologiste, concernant l'un (ou plusieurs) de vos patients, alors que nous n'avons pas reçu de votre part le volet médical correspondant (nécessaire car il contient des informations différentes de celles du volet du biologiste).

Vous pouvez accéder à la liste des relances qui vous sont adressées à partir du lien « Mes déclarations à compléter » du menu « Mes déclarations ». Un bloc « Déclarations à compléter » apparaît également sur la page d'accueil si vous avez des déclarations à compléter.



Pour compléter alors la déclaration pré-remplie, vous devez :

- Sélectionner la déclaration à compléter (en cliquant sur son code d'anonymat)

Liste des déclarations à compléter										
Domaine: VIH / Sida										
Un élément trouvé.										
Code d'anonymat	Date de diagnostic du VIH	Date de diagnostic du sida	Sexe	Année de naissance	Type de déclaration	Créée par	Etat Declarant	Date de l'état	Filtre VIH SIDA	Filtre ENFANT ADULTE VIH
NPFN YHZO BSBY VEBH	16/06/2020		Homme	2000	Relance	LOT FLORENCE	A compléter	29/06/2020	VIH seul	VIH adulte
Un élément trouvé.										

- Compléter la déclaration avec toutes les informations dont vous disposez. Vous devez cliquer sur le bouton « Modifier » pour ajouter ou changer les informations dans la déclaration.



- Si vous prévoyez d'avoir prochainement des informations plus complètes, vous pouvez différer votre réponse.
- Une fois la déclaration complétée, cliquez sur « Envoyer la déclaration », sur le dernier onglet, pour l'adresser à Santé publique France.



NB : Les déclarations sont réalisées sur la base d'un code d'anonymat ([CNIL](http://www.cnil.fr)). Si les informations présentes sur la déclaration ne vous permettent pas de retrouver votre patient, seul le professionnel qui a réalisé la première déclaration (dont les coordonnées figurent en bas de la déclaration) peut vous aider à l'identifier.